



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/AMM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 205

OBJET : RSB

Réalisation de travaux de Réseaux

Rue des Ormes

Du 21 au 25 octobre 2024

Route barrée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Rouzau, représentant l'entreprise RSB- 17 rue Jacqueline Auriol - 29300 QUIMPERLE.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



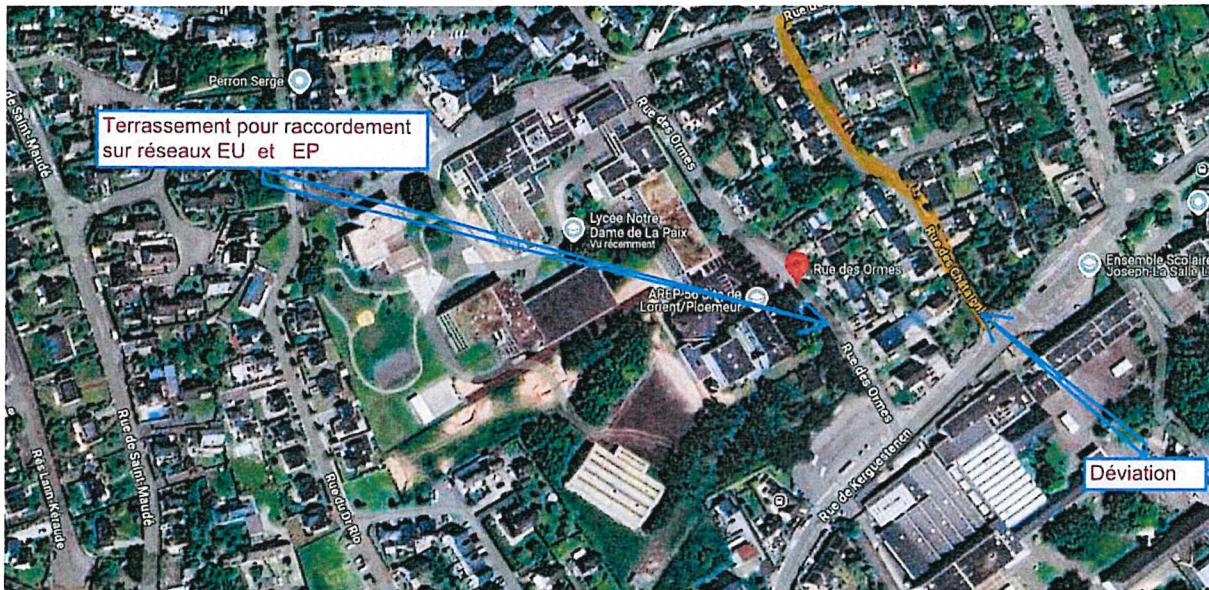
VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1: Dans le cadre de la réalisation de travaux de réseaux, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, du 21 au 25 octobre 2024.

Article 2 : La rue des Ormes sera interdite à la circulation, la déviation se fera par la rue des Châtaigniers.



Article 3 : Durant les travaux, un accès riverain et véhicules de secours devra être maintenu.

Article 4 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 6 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

10 OCT. 2024

Claude ORVOINE

Adjoint au maire aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex